



*Signataire : Amar Madani*

*Date de dépôt : 31 janvier 2024*

## **Question écrite urgente**

**Quel est le bilan en matière d'offre de logements à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 11394 modifiant la LDTR ?**

Lors de la votation populaire du 14 juin 2015, 58% du corps électoral genevois acceptait le PL 11394 modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovation de maisons d'habitation (LDTR), qui pour rappel visait à favoriser l'affectation de locaux commerciaux en logements.

Le taux de vacance des surfaces non résidentielles ayant toujours été largement supérieur à celui des logements dans le canton (qui est quasi nul), l'introduction d'une nouvelle variable d'ajustement pour adapter le marché de la demande semble encore aujourd'hui constituer une mesure efficace.

Avec plus de 300 000 m<sup>2</sup> de bureaux et 23 500 m<sup>2</sup> de magasins ou arcades commerciales vacants recensés à Genève en 2023 (d'après l'office cantonal de la statistique), nous aimerions obtenir du Conseil d'Etat les échos et les éléments qui ont pu lui parvenir concernant les créations de logements soutenues par la loi 11394.

- *Combien de locaux à usage commercial, administratif, artisanal ou industriel ont été affectés à l'habitation depuis 2015 ?*
- *Parmi ces logements, combien ont retrouvé leur destination commerciale, administrative, artisanale ou industrielle initiale depuis 2015 ?*
- *De manière plus générale et objective et au vu des informations dont il dispose rétrospectivement sur près d'une décennie, quel bilan global peut tirer le Conseil d'Etat depuis l'entrée en vigueur de la loi 11394 ?*